

Les démons de la diversité

LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS POUR LES ARMES DE PETIT CALIBRE MILITAIRES

Un contrôle rigoureux des exportations est un outil essentiel dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La plupart des principaux exportateurs d'armes conventionnelles, y compris d'armes légères et de petit calibre, sont parties aux régimes et accords multilatéraux sur le contrôle des exportations dont le but est de réguler les transferts internationaux de biens sensibles, dont les biens militaires. Selon les termes du *Programme d'Action* de l'ONU sur les armes légères, les États se sont engagés à établir des systèmes de contrôle des exportations efficaces et à évaluer les requêtes concernant les autorisations d'exporter en fonction de réglementations et de procédures nationales strictes, en conformité avec les responsabilités qui sont les leurs au regard du droit international.

De nombreux États déclarent avoir développé des systèmes solides et efficaces. Il est néanmoins clair que des armes vendues légalement finissent encore sur le marché illicite. Les panels chargés de surveiller les embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies découvrent régulièrement que ces derniers ont été violés, tandis que les groupes d'experts continuent à réclamer des États qu'ils s'assurent que leurs systèmes nationaux et contrôles internes sont au niveau le plus élevé possible. Que peut-on donc dire de la qualité, actuellement, des réglementations mises en place par les États dans le cadre de leurs exportations d'armes de petit calibre ? Et qu'est-ce qui, dans ces réglementations, mériterait d'être amélioré ?

Ce chapitre compare les systèmes de contrôle des exportations de 26 États qui ont été régulièrement classés comme 'principaux exportateurs' par le Small Arms Survey. Il analyse les lois, les réglementations et les procédures administratives que les États exportateurs utilisent pour réguler leurs exportations d'armes légères et de petit calibre et pour contrôler en particulier la destination des biens stratégiques, la personne ou l'entité qui reçoit le bien et l'utilise en dernier lieu (l'utilisateur final), et leur utilisation en dernier lieu (l'utilisation finale).

Ce chapitre offre une vue d'ensemble de la nature et de la raison d'être des contrôles sur les exportations. Il explique ce que l'on entend par 'exportation' et examine les principaux types d'armes légères et de petit calibre qui sont concernés par les contrôles sur les exportations. Le chapitre compare ensuite le processus par lequel les licences d'exportation sont accordées dans quelques pays, et en particulier les critères requis pour obtenir une licence, les exceptions à ces critères, les types de licences accordées, et les mécanismes visant à empêcher que des armes soient détournées. La dernière section examine les ministères qui, au sein des divers gouvernements, sont



impliqués dans la décision d'exporter des armes de petit calibre, ainsi que les critères qui sont appliqués à ces décisions. Cette section souligne la complexité des décisions portant sur les licences d'exportation, qui incluent des considérations d'ordre économique, de défense, de sécurité et de politique étrangère. Tout au long du chapitre, les larges variations entre les différents systèmes nationaux de contrôle des exportations sont mises en lumière, ainsi que les forces et faiblesses de chacun de ces systèmes.

Une première observation de ce chapitre concerne la diversité considérable des politiques et procédures par lesquelles les États tentent de s'assurer que leurs exportations d'armes servent leurs objectifs de politique nationale et, tout aussi important, qu'une fois l'autorisation d'expédier la cargaison accordée, les armes atteignent les utilisateurs finaux agréés et sont utilisées dans le respect des termes de l'accord de licence correspondant.

Une seconde observation touche à l'inégalité, en termes de qualité, des mesures de contrôle existantes. Les éléments de base des systèmes de contrôle des exportations—tels que les critères requis pour obtenir une licence, la prise de décision collégiale, les certificats d'utilisateur final et les sanctions—semblent être présents chez tous les principaux exportateurs mondiaux d'armes de petit calibre. Mais l'efficacité de ces éléments varie. Certains États se conforment facilement aux standards établis par les meilleures pratiques, d'autres non. Plus d'informations détaillées restent néanmoins nécessaires si l'on veut établir une évaluation définitive des contrôles nationaux sur les exportations. Compte tenu des contraintes d'espace et de ressources auquel ce chapitre est soumis, il doit le plus souvent se contenter d'évaluer les pratiques nationales. Savoir dans quelle mesure les États mettent en œuvre leur législation est une question qui reste, dans la plupart des cas, en suspens.

**La décision d'exporter des équipements militaires implique des considérations économiques,
de défense, de sécurité, et de politique étrangère.**

Les États sont de plus en plus conscients de la nécessité de maintenir un contrôle des exportations solide et efficace. On a vu, en conséquence, une augmentation des engagements régionaux et internationaux dans le domaine des transferts d'armes de petit calibre, ainsi qu'une reconnaissance croissante de la pertinence des normes légales existant sur cette question. Ce chapitre fournit une première évaluation du degré auquel les États ont traduit leurs engagements internationaux et régionaux dans leur législation. S'il s'agit là d'une étape cruciale vers le respect total de ces normes, il ne s'agit que d'un premier pas—que certains États n'ont pas encore franchi.

La diversité est source de danger. Comme le montre le chapitre, il existe de nombreuses failles en matière de contrôles entre les principaux États exportateurs dans le monde. Ces failles couvrent tous les aspects des contrôles nationaux sur les exportations, mais semblent particulièrement graves lors des étapes qui suivent le départ des armes du territoire national. Pourtant, les contrôles survenant après que les marchandises ont été expédiées, dont notamment l'utilisation sélective de moyens de surveillance des utilisateurs finaux, constituent un outil essentiel—et rentable—dans l'arsenal de prévention des détournements d'armes. Des failles existent également entre les critères requis pour les licences incorporées par les États dans leur législation ou règles politiques et l'application pratique de ces critères à des cas spécifiques. On voit clairement que différents États peuvent arriver à des conclusions très différentes sur un cas donné. Il est clair qu'il reste beaucoup de travail à accomplir au niveau international pour s'assurer que les systèmes de contrôles nationaux se complètent au lieu de se contredire. ■